Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260703-20260605-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE L'ILE-AUX-MOINES
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2026

Délibération n°2026-06-05

L'an deux mille vingt-six, le 3 juillet 2026 à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 29 juin 2026 qui leur a été adressée par Monsieur Christophe TATTEVIN, Maire.

Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 Pouvoirs :3 Suffrages exprimés : 15

Présents :

Christophe TATTEVIN, Anne-Luce LE MAUFF, Simon TOURNADRE, Armelle DESMAREST, Christophe LE MENÉ, Christine LE MASNE, Marc LÉCULLÉE, Marine MONTORIOL, Catherine LE ROUX, Olivier CARIO, Isabelle GAUCHER MOREL, Dominique BEAUFRAND.

Absents ayant donné pouvoir :

Hubert O'NEILL a donné pouvoir à Christophe LE MENÉ

Nolwenn LE GUILLY a donné pouvoir à Simon TOURNADRE

Jean-Marie ROBERT a donné pouvoir à Marc LÉCULLÉE

Secrétaire de séance : Armelle DESMAREST

Subvention à l'Association du Festival des Iles du Ponant (AFIP)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'AFIP œuvre depuis 15 ans dans l'organisation du festival les Insulaires, dont la prochaine édition aura lieu à l'Ile d'YEU les 18,19 et 20 septembre 2026.Confrontée à d'importantes baisses de subventions depuis plusieurs années, l'association n'est plus aujourd'hui en capacité de pouvoir continuer à financer cet évènement. Pour la première fois cette année, le budget sera lancé avec un budget déficitaire.
Chaque année les communes insulaires participent au financement du festival en louant un stand au tarif de 1 200 €.

Par courrier reçu en date du 18 juin, la présidente de l'association Madame Sylvie GROC propose de remplacer cette location par une subvention à hauteur de 2 500 €.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt de maintenir et renforcer les liens entre les îles ce que permet cette manifestation ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600875-20260703-20260605-DE

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée, et à l'unanimité,

Le conseil municipal :

DÉCIDE de verser une subvention de 2 500 euros à l'AFIP

Ile-aux-Moines, le 07/07/2026
Le Maire ;
Christophe TATTEVIN.

MAIRIE DE L'ILE-AUX-MOINES (Morbihan)

La secrétaire de séance
Armelle DESMAREST

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'État et publication le 09/07/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.